



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

## Assistance internationale

ICH-04-Rapport – Formulaire

Reçu CLT CIH ITH
Le - 4 FEV. 2013
N° .....

### ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FOND DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

#### RAPPORT NARRATIF D'ETAPE

État partie bénéficiaire : Côte d'Ivoire

Titre du projet :	Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente
Calendrier :	Début : 09 décembre 2015                      fin : 08 décembre 2018
Budget :	Total : 467 752 dollars des États-Unis <i>Y inclus :</i> Fond du patrimoine culturel immatériel : 299 972 dollars des États-Unis Contributions de l'État partie : 167 780 dollars des États-Unis Autres contributions : 00 dollars des États-Unis
Agence de mise en œuvre :	Direction du Patrimoine Culturel
Partenaires de mise en œuvre :	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
Personne contact :	Titre (Ms/M., etc.) : Madame Nom de famille : N'GUESSAN Prénom : O. Blanche Marie Chantal Institution/position : Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction du Patrimoine Culturel Adresse : BPV 39 Abidjan Numéro de téléphone: 00 225 20 21 24 92/ 07 84 19 80 Adresse électronique : gracealimanou@yahoo.fr/ blanchenguessan14@gmail.com

## Contexte et justification

*Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.*

*entre 750 et 1000 mots*

Le projet en cours est relatif à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente. Abrisant une soixantaine d'ethnies, la Côte d'Ivoire se distingue par la présence sur son territoire d'un patrimoine culturel riche et varié. En effet, les communautés ethnolinguistiques et ethnoculturelles composant sa population pratiquent une diversité d'éléments du patrimoine culturel immatériel qui leur sont propres, ou qu'elles ont en partage avec des communautés des pays voisins, la Guinée et le Liberia à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord, le Ghana à l'est. Avant la ratification en 2006 de la Convention 2003 de l'UNESCO, il avait été mené des actions de collecte et de promotion d'éléments du patrimoine ethnographique sans que cela soit inscrit dans une politique organisée d'inventaire et de gestion du patrimoine culturel national. Ces activités de collecte qui ont été le fait de la Radiodiffusion et Télévision Ivoirienne (RTI), des Centres et Instituts de Recherche (le Groupe de Recherches sur la Tradition Orale ou GRTO et l'Institut d'Ethno-Sociologie) et également du Ministère de la Culture, ont permis de disposer de données sur des éléments du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire.

Sous l'effet de l'intérêt suscité par certains éléments de ce patrimoine, la Côte d'Ivoire envisageait de mettre en œuvre un inventaire systématique comme l'impose l'article 4 de la loi 87-806 du 28 juillet 1987 lorsque s'ouvrit l'ère des crises politico-militaires. Ces dernières, qui durèrent de septembre 2002 à avril 2011, eurent un impact négatif sur le Patrimoine culturel immatériel.

En effet, le déplacement massif des populations vers d'autres zones jugées plus sécurisantes ont occasionné la rupture de pratiques de certains éléments liés à des espaces qui leur sont habituellement consacrés. C'est le cas notamment des Communautés Wê et Dan dont certaines ont dû quitter leurs zones d'habitation pour le Libéria et les grandes villes du Sud.

En outre, au plus fort de la crise, il était pratiquement impossible aux communautés restées en place dans leurs zones habituelles de pratiquer librement leurs éléments de peur de représailles. Par ailleurs, ces communautés avaient davantage pour préoccupations quotidiennes et essentielles de subvenir à leurs besoins alimentaires.

L'impact négatif de la crise sur le Patrimoine Culturel Immatériel s'est illustré de deux manières : À Sakassou, les danseuses de l'Adjanou, (danse rituelle des femmes Baoulé), ont été violemment réprimées durant les premiers moments de la crise ; le Dozoya (confrérie des chasseurs traditionnels) a été dénaturé du fait de la participation de ses membres au conflit, vidant ainsi cette institution de ses valeurs et de ses fonctions sociales traditionnelles.

C'est dans ce contexte de menace sur le PCI et en même temps de prise de conscience de la nécessité de sa sauvegarde que la Côte d'Ivoire, a ratifié en 2006 la Convention 2003 et a entrepris, conformément aux dispositions de ladite convention, la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde.

En même temps, l'État de Côte d'Ivoire qui doit relever le défi de la réconciliation se convainc de l'importance du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échanges, de compréhension mutuelle et de cohésion sociale des communautés, et a envisagé ce projet d'inventaire d'urgence et de valorisation du PCI sur l'ensemble de son territoire. La mise en œuvre de ce projet reste l'un des axes majeurs pour la consolidation de la paix et la stabilisation durable du pays. En effet, la quête de la réconciliation nationale et d'une paix durable a incité l'Etat à créer plusieurs institutions dont la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), le 13 juillet 2011 et le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS), le 10 mai 2013. Ces institutions, en dépit de leurs compositions jugées représentatives de la société ivoirienne, n'ont pu atteindre, à ce jour les objectifs qui leur étaient

assignés.

L'assistance financière internationale, dont bénéficie la Côte d'Ivoire pour l'inventaire du PCI, a permis de sensibiliser dans sa phase 1 les communautés de 6 régions du pays durement éprouvées par les différentes crises militaro-politiques à l'importance de la pratique de leurs éléments et du rôle de ceux-ci dans la consolidation du tissu social qui s'est fortement dégradé. Ce sont au total 24 localités qui ont été sillonnées dans le cadre de la phase 1.

Dans cette dynamique et à l'effet de combler la méconnaissance de la Convention de 2003 de l'UNESCO et les principes de sauvegarde qui s'y rattachent, une centaine de personnes, dont des membres de diverses communautés, a été formée.

Par la suite les équipes d'inventaire composées de membres de communautés et de professionnels de l'action culturelle ont sillonné les six régions de la phase 1 pour la collecte de données sur les éléments du PCI qui y sont présents. Ce qui a permis de cerner l'état de viabilité des éléments inventoriés et d'envisager l'élaboration de mesures de leur sauvegarde pour ceux qui le nécessitent.

Par ailleurs, l'assistance a donné l'occasion de procéder à l'amendement de la loi 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel national en y incluant la notion de PCI, de proposer un projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection et de Promotion des Trésors Humains Vivants et d'initier un plaidoyer pour l'intégration et la consolidation des éléments du PCI dans les programmes éducatifs de Côte d'Ivoire.

### **Objectifs réalisés et résultats obtenus**

*Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.*

*entre 100 et 500 mots*

Au terme de la Phase 1 de l'inventaire.

Les objectifs atteints sont :

1. Les communautés, décideurs et autres acteurs du développement ont été sensibilisés à l'importance du PCI et à la nécessité de le sauvegarder;
2. Le personnel de la DPC, de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), des représentants de communautés, ainsi que d'autres parties prenantes au projet ont été formés à la Convention 2003 et aux Techniques d'Inventaire Participatif (TIP) en vue de la collecte de données sur le PCI ;
3. La collecte des données a été réalisée avec la participation active des communautés et s'est achevée à la fin du mois de mars 2017 ;
4. Les ressources matérielles de la DPC et des directions en charge de la Culture dans les régions de la phase 1 ont été renforcées ;
5. La mise en place du Système National des Trésors Humains Vivants pour la transmission des savoirs, savoir-faire et des connaissances du PCI, est enclenchée avec la validation du projet de décret portant création d'une Commission Nationale de sélection et de promotion des THV.

Les résultats attendus obtenus sont :

6. Des éléments du PCI ont été identifiés et documentés par les équipes d'inventaire composées à 70% de représentants de communautés. Au terme des 3 mois de collecte, plus de 200 fiches ont été renseignées. 150 d'entre elles ont été consolidées et validées aussi bien par les ateliers régionaux que par l'atelier national de restitution et de validation ;
7. 20 membres de la Coordination Nationale, 36 membres des Coordinations Régionales, 36 des équipes d'inventaire, 14 agents de la DPC et de l'OIPC et 06 autres auditeurs libres ont vu leurs

capacités renforcées à la faveur des 10 ateliers organisés respectivement au niveau national et régional. Ces différents acteurs connaissent mieux la Convention de 2003, les principes du TIP et sont outillés, dans une mesure acceptable, pour assurer la sauvegarde du PCI;

8. Les communautés, les autorités administratives et les élus locaux concernés par cette phase du projet ont été sensibilisés par des réunions et des émissions radiophoniques et connaissent désormais la valeur du PCI;

9. Des dispositions relatives à la sauvegarde et à la promotion du PCI ont été intégrées dans le projet de loi portant protection du Patrimoine Culturel National, en attente d'adoption par l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire;

10. Le plaidoyer pour la prise en compte du PCI dans les programmes éducatifs a été amorcé et a rencontré l'agrément du Ministère de l'Éducation Nationale. Ce plaidoyer devrait se poursuivre en consolidant les acquis et en mettant en œuvre les recommandations de l'atelier qui a été organisé les 07 et 08 décembre 2016 à cet effet ;

11. Au terme de cette phase, ce sont 12 appareils photo numériques, 12 enregistreurs, 1 meuble de rangement, 4 ordinateurs portables, 2 ordinateurs de bureau, 1 imprimante, 1 photocopieur, 6 disques durs externes de 500Go, 12 cartes mémoires de 8 Go et 12 cartes mémoires SD de 32 Go qui ont été acquis.

Ces appareils techniques ont été affectés aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la phase 1 de l'inventaire en vue de renforcer leurs capacités matérielles : il s'agit principalement de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) assurant le Secrétariat de la Coordination Nationale, des 6 Coordinations Régionales et des 12 équipes d'inventaire correspondantes. Ainsi ont été affectés :

- A la DPC, le meuble de rangement pour le stockage des fiches d'inventaires et autres documents physiques issus des terrains de collecte de données, 04 ordinateurs portables pour l'équipe technique de gestion de l'inventaire, 02 ordinateurs de bureau et l'imprimante pour la base de données, ainsi que la photocopieuse ;

- Aux 06 coordinations régionales, les 06 disques-durs externes de 500 Go, pour le stockage des données ramenées par les équipes d'inventaire ;

-Aux 12 équipes d'inventaire (en raison de 02 / coordination régionale), les 12 appareils photo numériques, 12 enregistreurs, 12 cartes mémoires de 8 Go et 12 cartes mémoires SD de 32 Go pour la réalisation du travail de collectes de données sur le terrain.

-12. Un système de gestion des données a été conçu pour leur archivage électronique.

Cette base de données a commencé à être alimentée par les résultats de la phase 1.

Les résultats inattendus peuvent se résumer aux difficultés liées aux frais protocolaires préalables à l'accès et à la documentation de certains éléments et aux frais de transport des équipes d'inventaire sur le terrain.

Les éléments du PCI à inventorier étant proposés par les communautés, il a été demandé aux équipes d'inventaire de les sensibiliser davantage in situ, avec l'appui des représentants des communautés au sein des coordinations régionales. Ceux-ci ont facilité l'accès aux éléments en suggérant aux communautés de proposer des éléments dont la documentation ne nécessiterait pas absolument un rituel. Des communautés ont consenti alors à prendre des sommes ou boisson symbolique. Les équipes d'inventaire, sur le terrain, y faisaient face en se cotisant, à partir de leurs frais de subsistance.

C'est pourquoi, la phase 2 a été redimensionnée à 13 régions pour 2017 et 13 autres pour 2018, en

faisant en sorte que le budget alloué au projet par l'État pour ces années puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour ces 26 régions de la phase 2, mais tenter de prendre en compte également les dépenses qui se sont révélées indispensables sur le terrain.

### **Description de la mise en œuvre du projet**

*Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence et des partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.*

*entre 1000 et 1500 mots*

Au nombre des activités réalisées dans cette phase, nous avons la mise en place des organes de pilotage et d'exécution de l'inventaire, la formation des membres de ces organes, le cadrage méthodologique de l'inventaire, l'acquisition du matériel et des équipements, la sensibilisation des communautés, la collecte de données, le suivi du travail de collecte, la restitution et la validation des résultats de la collecte.

L'opération a par ailleurs enregistré des activités connexes de sauvegarde et de valorisation et une évaluation externe par un expert membre du réseau Unesco.

En ce qui concerne les organes de pilotage et d'exécution de la phase 1 de l'inventaire, nous notons la mise sur pied de la Coordination Nationale de décembre 2015 à février 2016. Elle s'est faite par la désignation des instituts de leur représentant par courrier. Les représentants de la Chambre des Rois et des Chefs Traditionnels qui ont été commis à cette responsabilité ont été choisis par le Président de cette faitière à l'issue d'une séance de travail avec le Directoire de cette chambre à l'initiative du Cabinet du Ministre de la Culture.

La seconde étape a été la mise en place des 06 Coordinations Régionales et des 12 équipes d'inventaire, du 16 au 27 mai 2016, au terme des missions de sensibilisation de la Coordination Nationale. Une fois mis en place, les membres de ses différents organes ont été formés à la connaissance de la Convention 2003 de l'UNESCO, au Travail d'Inventaire Participatif (TIP) et à l'utilisation du matériel technique selon le calendrier suivant :

- Coordination Nationale, du 21 mars au 1er avril 2016

La formation de la Coordination Nationale a intéressé plus de participants que prévu. Destinée à une vingtaine de personnes, elle a enregistré 40 participants dont 29 hommes et 11 femmes. Cette formation a été assurée par un facilitateur membre du réseau UNESCO (Madame Claudine ANGOUE AUGEE) choisie dans une liste d'experts proposée par l'UNESCO. L'Atelier a vu la présence des représentants de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire, de l'Institut d'Ethno-Sociologie, du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère du budget, de l'Université Félix Houphouët-Boigny, de l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain, de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, du Cabinet du Ministère de La Culture et de la Francophonie, du Centre National de Recherches en Traditions Orales, d'ONG et associations culturelles de développement communautaire), des professionnels de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC). À ceux-ci se sont joints des enseignants doctorants venus de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, des agents du Musée des civilisations de Côte d'Ivoire, de l'OIPC et des stagiaires de la DPC.

De façon succincte, les travaux ont porté sur deux centres d'intérêt ; la présentation de la convention d'une part et ses concepts clés d'autre part.

Avant d'aborder le premier module, chaque participant a partagé son intérêt pour le PCI. De ces échanges, il est ressorti que le PCI est notre identité culturelle ; le repère qui nous permet de coexister pacifiquement et qu'il importe de le sauvegarder et de le valoriser. Les membres de la Coordination

Nationale ont été soumis à l'exercice qui consistait à traduire la notion de PCI dans leur langue.

S'agissant de la présentation de la convention 2003, une comparaison a été faite avec les conventions de 1972 et de 2005. À la différence des autres conventions, le caractère évolutif du PCI et sa transmission de génération en génération a été mis en évidence. Aussi, les buts, les deux listes et les organes de la convention 2003 ont-ils été passés en revue.

En ce qui concerne les concepts clés de la convention, la consultante, s'appuyant sur l'article 2 de la convention, a défini les termes et expressions tels que « est recrée en permanence », « sentiment d'identité et de continuité », et « communauté ». Elle a présenté également les cinq domaines du PCI conformément à l'article 2.2 de la convention 2003.

Les participants ont par ailleurs été soumis à des exercices pratiques de reconnaissance du PCI à travers des documents.

- Coordinations Régionales, du 11 au 22 juillet 2016

L'atelier de formation des 6 Coordinations régionales de la phase 1 a quant à lui enregistré 36 participants (en raison de 6 / coordination régionale) dont 31 hommes et 05 femmes. Les participants étaient constitués de Directeurs régionaux de la Culture, des responsables en charge de la culture dans les Conseils régionaux et mairies, des représentants de communautés et d'ONG œuvrant dans le domaine de la culture.

La formation de ces coordinations a été assurée par 4 membres de la Coordination Nationale. Ils ont été coptés selon la qualité de leurs interventions pendant la formation de la Coordination Nationale et le niveau de leur connaissance sur le sujet. Les modules portant sur la convention 2003 et sa mise en œuvre ont vu la facilitation du Dr KOFFI Ignace et de Monsieur TOURE Abdouloukadri, représentant respectivement l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain et la Direction du Patrimoine Culturel.

Les modules sur le Travail d'Inventaire Participatif (TIP) et l'appropriation de la fiche d'inventaire ont été déroulés par Dr KACOU Fato et Monsieur ALIMAN Fabrice, représentants respectivement l'Institut d'Ethno-Sociologie et l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel. Un autre facilitateur spécialisé a administré la formation sur l'utilisation des appareils techniques.

- Équipes d'inventaire, entre le 29 août et le 09 septembre 2016.

Les ateliers de formation des équipes d'inventaire qui se sont tenus dans chaque région, ont enregistré au total 36 participants, (en raison de 6 par région) dont 34 hommes et 2 femmes. Ces 36 personnes composées de 24 représentants des différentes communautés issues des régions de la phase1 et de 12 professionnels de l'Action Culturelle ont été formées par les membres des coordinations régionales choisis selon les mêmes critères mentionnés plus haut. La formation des équipes d'inventaire a essentiellement porté sur le TIP et l'utilisation des appareils techniques. Mais auparavant un aperçu de la Convention leur a été donné.

Après sa formation, la Coordination Nationale a procédé au cadrage méthodologique du projet le 26 avril 2016.

Au titre du matériel acquis, nous pouvons citer :

- 12 appareils photo numériques ;
- 12 enregistreurs ;
- 1 meuble de rangement ;
- 4 ordinateurs portables ;
- 2 ordinateurs de bureau ;
- 1 imprimante ;
- 1 photocopieur ;
- 6 disques durs externes de 500 Go;

- 12 cartes mémoires de 8 Go ;
- 12 cartes mémoires SD de 32 Go.

Dans le cadre de la sensibilisation des communautés, deux types de missions ont sillonné les six régions concernées par la phase 1 :

- Missions effectuées par la Coordination Nationale, du 16 au 27 mai 2016
- Missions effectuées par les Coordinations Régionales dans trois localités de leurs territoires administratifs respectifs, du 28 juillet au 03 août 2016.

Pendant ces différentes missions de sensibilisation, en plus des échanges qui ont eu lieu avec les chefs de communautés et de villages sous la direction du corps préfectoral, les délégations sont passées sur les plateaux de Radio de proximité en vue participer en direct à des émissions consacrées au sujet de l'inventaire du PCI. Seule la Conférence de presse du Ministre de la Culture n'a été tenue à ce jour.

Après leur formation, les équipes d'inventaire ont été envoyées sur le terrain pour la collecte des données.

Pendant ce travail de collecte, deux types de missions de supervision ont été réalisés :

- 1ères missions de supervision par des membres des Coordinations Régionales, du 17 octobre au 08 novembre 2016
- 2èmes missions dites missions conjointes de supervision des membres de la Coordination Nationale avec ceux des Coordinations Régionales, du 16 au 20 janvier 2017.

Parallèlement à la collecte des données, des activités relatives à la sauvegarde et à la valorisation du PCI ont eu cours sur la forme de trois ateliers :

- Atelier de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national, les 31 août et 1er septembre 2016, en vue d'intégrer les notions de PCI et de THV dans la mouture de la loi de 1987 qui a été réécrite. Ainsi, l'avant-projet de loi en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale a fait l'objet d'enrichissement avec la prise en compte du patrimoine culturel immatériel, notamment en ses articles 39 et suivants. Ont pris part à cet Atelier les responsables de la Direction de la réglementation et du contentieux du Ministère en charge de la Culture, des représentants du Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur, des représentants de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel, un représentant de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, des représentants de la commission nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, 02 représentants du Bureau UNESCO d'Abidjan, des représentants du Musée des civilisations de Côte d'Ivoire et du Musée National du costume de Grand-Bassam, un magistrat ( le Sous-directeur de l'Assistance juridique au Gouvernement à la Direction des Études, de la législation et de la documentation), deux représentants de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels, des représentants de la DPC et des membres du Cabinet du Ministre de la Culture, notamment le Conseiller technique en charge du Patrimoine Culturel et le Conseiller technique chargé de l'Archéologie (cf. Annexes).
- Atelier de validation de l'avant-projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection des Trésors Humains Vivants (THV), le 26 octobre 2016. Ce projet de texte dont le contenu a été conçu par la DPC a été analysé article par article. Ont participé à cet atelier 03 représentants du bureau Unesco d'Abidjan, 01 représentant de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco, le responsable et les sous-directeurs de la réglementation et du contentieux, des représentants de l'OIPC, des représentants de la DPC, 01 magistrat, des Conseillers techniques en charge du patrimoine Culturel et en charge de l'Archéologie, des représentants du musée des civilisations de Côte d'Ivoire, le Directeur du Musée National du costume de Grand-Bassam et le Président de la Coordination Nationale de l'inventaire du PCI. À l'issue de cet atelier un projet de décret a été élaboré (cf. le texte de projet de décret en annexe).
- Atelier de réflexion sur les stratégies d'intégration du PCI dans les programmes éducatifs, les 07 et 08 décembre 2016. Les travaux de cet atelier se sont déroulés en trois (03) commissions dont l'exercice devait porter sur les thèmes suivants:

Commission 1- Justifier l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;

- Proposer les types de supports pédagogiques appropriés à l'enseignement du PCI.

Commission 2 -Faire un état des lieux de la prise en compte du PCI dans les programmes scolaires actuels;

- Définir les méthodes appropriées d'intégration du PCI dans les programmes scolaires
- Proposer des méthodes de formation des enseignants au PCI;

Commission 3 - Proposer des stratégies d'évaluation de l'impact de l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;

- Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation de l'ensemble des activités pédagogiques valorisant le PCI.

Des travaux de ces différentes commissions, il résulte des recommandations qui constituent des éléments pour le plaidoyer (Cf. Rapport de l'Atelier et liste de participants en Annexe). Ont pris part à ces travaux le personnel de la DPC, des représentants de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle, du Cabinet du Ministère en charge de la culture, de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, un représentant de la Chambre des rois et chefs traditionnels ainsi que des représentants de l'OIPC, plusieurs représentants du Ministère de l'Éducation Nationale et spécialistes des programmes, de la pédagogie et de la formation continue. L'activité a également enregistré des enseignants chercheurs de l'Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (l'Institut d'Ethno-Sociologie, Institut de Recherches, d'Expérimentation et d'Enseignement en Pédagogie, l'UFR des langues, littératures et civilisations)

Au terme de trois mois de collecte, plus de 200 éléments ont été inventoriés dans les cinq domaines du PCI. Pour la consolidation et la validation du contenu de ces fiches deux types d'ateliers ont été organisés :

-1 atelier tenu dans chaque région a permis aux membres des coordinations régionales, particulièrement les représentants des communautés, de consolider les résultats et d'en valider ceux jugés satisfaisants. En effet, le contenu des fiches a été passé en revue fiche par fiche par les membres des coordinations régionales et des équipes d'inventaire assistés de personnes ressources.

Ces séances de travail leur ont permis de s'accorder sur le nom des éléments en français, le domaine, la catégorie et surtout la description de l'élément. Les fiches validées ont été acheminées à la direction du patrimoine culturel.

-1 atelier d'envergure nationale, rassemblant aussi bien les représentants des communautés, membres des coordinations régionales et des équipes d'inventaire, que les membres de la coordination nationale ainsi que des personnes ressources (Enseignants-chercheurs ressortissants des régions concernées et dont les recherches ont porté sur certains de ces éléments), a permis de restituer les résultats de la phase 1 dans leur ensemble et de les valider. Pendant 03 jours quelques fiches de chaque coordination ont été enrichies. Les fiches dont le contenu a été jugé insuffisamment renseigné par la Coordination Nationale sont conservées et constituent des roches à améliorer par les Coordinations Régionales.

Un système de gestion des données de la phase 1 ainsi que d'autres à venir est déjà conçu et ses utilisateurs formés à cet effet. Pour le recrutement de l'expert pour la création de la Base de données, plusieurs cabinets de service en informatique ont été contactés. Cependant, les échanges sont restés infructueux pour cause d'insuffisance du montant destiné à la réalisation de cette activité. Mieux, le domaine du patrimoine étant particulier, il n'était pas facile de trouver des experts pouvant se familiariser aisément avec les termes de références conçus à cet effet. C'est ainsi que le Musée du Costume de Grand-Bassam a été mis à contribution. En effet, dans le cadre d'un projet de numérisation des collections de ce musée, réalisé en partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis en Côte d'Ivoire, la structure qui a collaboré à la mise en place de la base de données du musée a été approchée et a accepté de répondre favorablement à la sollicitation de la Coordination Nationale en mettant à disposition un expert pour la conception du Système de Gestion de la Base de Données (SGBD).

Ainsi, du 23 au 30 décembre 2016, a eu lieu la formation des agents de la DPC à l'utilisation du SGBD. Initialement destinée à cinq (05) agents, cette formation a vu la participation de tout le personnel de la direction.

La phase pratique de la formation a débuté par la présentation de l'application qui est un programme exécutable et composé d'éléments directement manipulables par l'utilisateur. En outre, cette application est utilisable en mode serveur.

Une fois l'application installée, les participants ont été instruits sur ses fonctionnalités. Il y en a quatre au total. Ce sont :

-Accès à la page d'accueil ;

-Saisie des données ;

-Recherche ;

-Support d'aide.

- Au démarrage de l'application, une fenêtre apparaît qui exige un nom d'utilisateur et un mot de passe avant que ne s'ouvre la page d'accueil. Selon le niveau de sécurité avec lequel il accède à la page d'accueil, l'utilisateur a accès ou non à des fonctionnalités. Cela s'illustre par l'activation ou non de boutons et/ou de menus.

Des exercices d'application ont été faits pour permettre aux participants d'assimiler la gestion des comptes.

-La saisie, la modification et la suppression des données ont été enseignées aux apprenants par des exercices pratiques. Il leur a été par ailleurs expliqué que l'application est conçue pour afficher des messages d'erreur en cas de mauvaises manipulations et la conduite à tenir dans ce cas.

-Le volet recherche permet à l'utilisateur de formuler des requêtes pour exploiter les résultats de l'inventaire. Pour ce faire, des champs sont définis qui font office de requêtes. Les résultats des requêtes apparaissent instantanément. Les participants ont été instruits sur la manière d'effectuer une recherche.

-Accessible via un bouton se trouvant sur la page d'accueil, un support d'aide permet aux utilisateurs de revisiter les différentes manipulations pour une bonne utilisation de l'application.

À l'issue de l'Atelier National de restitution et de validation, les fiches qui ont été validées par la Coordination Nationale ont vu leur contenu être saisi dans la base de données. Les vidéos et photos correspondant à ces éléments sont en cours de traitement afin d'y être introduites.

Quant aux éléments pouvant nécessiter une sauvegarde d'urgence, la liste sera dressée à la fin de la mise en œuvre des 13 dernières régions de l'inventaire à la faveur d'une séance de travail de la Coordination Nationale.

Les difficultés dans la mise en œuvre de cette phase 1 du projet relèvent de l'ordre des ressources et du fonctionnement. En ce qui concerne les ressources, des frais de protocole non compris dans le budget initial se sont avérés indispensables lors des missions de sensibilisation et de collecte ; les frais de transport et de subsistance des équipes d'inventaire se sont révélés insuffisants face aux réalités du terrain.

Pour ce qui est du fonctionnement, on a noté des difficultés d'appropriation du projet par les agents du Ministère des finances impliqués dans sa gestion ; des problèmes de procédures ont été sources de retard.

Par ailleurs, le travail de formation des équipes d'inventaire par des Coordinations Régionales a laissé transparaître des insuffisances dans la maîtrise des principes du Travail d'Inventaire Participatif (TIP).

Pour pallier ces insuffisances pendant la phase 1, les missions d'évaluation ou de supervision effectuées par la Coordination Nationale sur le terrain ont permis de recadrer les informations et de réorienter la méthode de restitution des informations sur les fiches.

Des chefs de villages n'ayant pas relayé les informations qu'ils ont reçues lors des missions de

sensibilisation ont rendu plus ardue la collecte des données dans leurs localités ; c'est le cas dans les régions du Gôh et du Haut-Sassandra. Pour remédier à cette situation, l'un des 4 Représentants de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ayant en charge le « Grand Ouest » a été mis à contribution pour faciliter le travail des équipes d'inventaire.

À l'initiative de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), institution en charge de l'exécution du projet, plusieurs séances de travail avec les financiers impliqués dans sa gestion ont permis à ceux-ci de mieux prendre le projet en main. Dans ce même registre, la DPC a fait plusieurs plaidoyers auprès des Ministères en charge du Budget et du Plan à l'effet d'inscrire des crédits complémentaires pour remédier aux problèmes d'insuffisance financière évoqués plus haut.

Par anticipation, la DPC avec l'appui de la Coordination Nationale et l'accord du secrétariat de la Convention a reprogrammé la phase 2 en 2 parties ; 13 régions pour 2017 et 13 autres en 2018 en faisant en sorte que le budget alloué au projet par l'État pour 2017 et 2018 puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour ces 13 régions de la phase 2, mais tenter de prendre en compte également les dépenses qui se sont révélées indispensables sur le terrain.

De façon générale, le rôle de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) dans la mise en œuvre du projet se décline sous les trois angles suivants :

- Assurer la gestion administrative du projet ;
- Organiser l'exécution et le suivi du projet ;
- Veiller à la bonne collaboration avec l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel(OIPC), agence chargée de l'exécution financière du projet.

Quant à l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), son rôle est, en plus de l'administration financière du projet, de collaborer avec la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) à une meilleure exécution des activités prévues. Dans ce sens, certains de ses agents sont présents dans la Coordination Nationale.

L'une des activités importantes de cette phase a été son évaluation par une personne extérieure au projet, notamment un expert recommandé par l'Unesco. Celui-ci a eu pour mission de :

- Faire un état des lieux de l'exécution de la phase I du projet d'inventaire du PCI présent en Côte d'Ivoire ;
- Proposer des pistes de réflexion et formuler des recommandations et des orientations, afin d'aider la DPC dans la consolidation des résultats du projet;
- De formuler des recommandations pour une meilleure poursuite du projet.

## **Participation des communautés**

*Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la(des) communauté(s) concerné(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du soutien financier, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.*

*entre 300 et 500 mots*

Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour assurer l'implication et la participation des communautés en tant que détentrices du patrimoine culturel immatériel et garantes de leur sauvegarde. Cette participation s'est manifestée de la conception du projet à sa mise en œuvre.

En effet, pour la préparation de la demande d'assistance, des séances de travail ont été organisées avec la participation de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels et la Fédération Nationale de Danses Traditionnelles. Ces structures ont alors adhéré au projet et se sont données pour mission de répercuter les informations auprès de leurs membres afin d'avoir leur adhésion pleine et entière au

projet.

Au stade d'exécution du projet, cette participation a été structurée en palier :

- Au niveau national, une Coordination, créée par arrêté interministériel et ayant pour mission le pilotage global du projet (planification des activités, suivi-évaluation, gestion financière et administrative), compte en son sein 04 membres de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire, gardiens des coutumes et traditions culturelles. Ces membres, en l'occurrence les Chefs Nibé COULIBALY, DOSSO Lemissa, MOUROUFIE Norbert et GBIZIE Lambert représentent respectivement les quatre aires culturelles de la Côte d'Ivoire : GUR, MANDE, AKAN et KROU.

- Au niveau régional et local, ont été mises en place dans chacune des 06 régions administratives concernées par la phase 1 du projet une (01) Coordination Régionale et deux (02) équipes d'inventaire. Ces Coordinations Régionales comptent, sur six membres, deux représentants des collectivités locales et deux des communautés. Quant aux équipes d'inventaire, elles comprennent chacune 02 membres des communautés soit au total 04 désignés, soit par les représentants de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels dans les Coordinations Régionales soit par les Chefs de village.

Dans le déroulement des activités, une place de choix a été accordée aux communautés. En effet, leurs représentants dans les trois organes cités plus haut ont été formés à la convention 2003 et au TIP. En outre, ceux de la Coordination Nationale ont participé à l'Atelier de cadrage méthodologique de l'inventaire.

Dans le même ordre d'idées, il importe de mentionner que certaines des missions de sensibilisation et d'information de la Coordination Nationale et des Coordinations Régionales, ont été conduites par des représentants des communautés issues de ces organes.

Par ailleurs, certains représentants des communautés dans les coordinations régionales et les équipes d'inventaire, ont facilité aux équipes d'inventaire l'accès aux informations et contribué à assurer la fiabilité de ces dernières.

Il convient de souligner que toutes les activités relatives à la valorisation et à la sauvegarde, notamment les trois ateliers respectifs de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national, de validation du projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection des THV, de réflexion sur les stratégies d'intégration du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) dans les programmes éducatifs, ont vu la participation des représentants des communautés dans la Coordination Nationale. Ces derniers ont marqué leur intérêt pour ces différents ateliers et se sont distingués par leurs interventions.

Lors des ateliers régionaux et nationaux de restitution et de validation des résultats de la phase 1 leur apport a été très déterminant dans la crédibilisation des données.

Par ailleurs, leurs opinions ont aidé dans une certaine mesure l'expert à la faveur des séances de travail qui ont été tenues lors de la mission d'évaluation effectuée dans certaines communautés.

## **Viabilité et stratégie de sortie/transition**

*Expliquez comment les bénéfices du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :*

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

*Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.*

*Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).*

*entre 100 et 500 mots*

Le projet a été conçu pour se poursuivre au-delà de son terme initial. Pour cela, ses partenaires et ses

principaux acteurs cités plus haut ont déjà été pour la Phase 1, formés à la connaissance de la Convention 2003 et au Travail d'Inventaire Participatif ; ce qui les prépare à l'élaboration de mesures de sauvegarde efficace du PCI.

Les entités impliquées fourniront des personnes ressources pour capitaliser et pérenniser les acquis du présent projet par l'entremise d'actions suivantes :

- la mise en place d'un Comité National du PCI présent en Côte d'Ivoire ; présidé par le Directeur du Patrimoine Culturel ; ce comité aura pour mission de formuler les grandes orientations en matière de sauvegarde du PCI et de coordonner les initiatives dans ce domaine ;
- la création d'une Commission Nationale des Trésors Humains Vivants dont le projet de décret est déjà élaboré et suit son cours ;
- la prise en compte du PCI dans la législation nationale relative au patrimoine culturel avec d'importants amendements apportés dans ce but à la loi 87-806 ; il reste à veiller à l'adoption effective dudit projet de loi et à son application ;
- l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs. À cette fin, le futur Comité National du PCI poursuivra le travail amorcé en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Des ressources financières pérennes devront lui être consacrées dans le budget du Ministère en charge de la Culture.

En outre, les collectivités territoriales décentralisées, (Mairies et Conseil Régionaux) ont été sensibilisées à prendre en compte la sauvegarde du PCI dans leurs plans et programmes de développement, en accord avec les orientations du Comité National du PCI. Sous la supervision de ce dernier, ces entités pourront développer et financer, avec la participation des Directions Régionales de la Culture et des communautés de leurs localités, des mesures de sauvegarde, des actions de valorisation et de promotion du PCI présent sur leur territoire ; de fait, leurs activités contribueront à assurer la mise à jour de l'inventaire actuel.

Au terme du présent inventaire et, après chacune des mises à jour qui lui seront apportées, les professionnels du secteur du patrimoine culturel immatériel et d'autres domaines de la Culture, les Chercheurs et Enseignants-chercheurs des Universités formés à la connaissance de la Convention 2003, seront mis à contribution pour affiner la documentation et concevoir différents produits en vue d'assurer la valorisation et la promotion du PCI. Tout ce travail sera fait sous la supervision du Comité National du PCI et avec les ressources financières qui lui seront allouées par l'État de Côte d'Ivoire.

Il convient de signaler qu'au-delà de la période impartie à la collecte des données pendant la phase 1, certaines coordinations comme celle du Tonkpi ont profité d'un autre projet de développement initié dans la région par une institution pour continuer l'inventaire du PCI en renforçant les capacités des membres des communautés recrutés pour ledit projet

## **Enseignements retenus**

*Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :*

- *la réalisation des résultats escomptés*
- *la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés*
- *la réalisation des produits du projet*
- *la gestion et la mise en œuvre du projet*
- *la viabilité du projet au-delà de l'assistance financière*

*entre 300 et 750 mots*

Les dépenses du projet ont été initialement estimées avec précision. Mais l'intégration des fonds du projet dans le budget de l'OIPC, a occasionné des procédures d'acquisition du matériel par des opérateurs économiques interposés (fournisseurs). Cela a réduit considérablement les moyens prévus et impacte négativement la qualité des fournitures et matériels acquis. Par conséquent, il convient de prévoir, lors de l'élaboration du budget des projets à venir, une marge devant revenir aux opérateurs économiques qui interviennent dans le processus d'acquisition du matériel.

Les communautés et les acteurs publics et privés ont été sensibilisés lors de la rédaction du projet et

des différentes missions à l'importance et à la sauvegarde du PCI à travers leurs représentants. Malheureusement, certains de ces représentants n'ont pas relayé les informations à leurs mandants (chefs de villages et présidents des Conseils régionaux et maires). En outre, la non tenue de la Conférence de Presse du Ministre et la non diffusion du Prêt à Diffuser conçu pour la sensibilisation ont négativement impacté les résultats en rendant plus ardue la collecte des données.

Le Président de la Coordination Nationale et le Personnel de la DPC ont rappelé au Ministre l'importance et la nécessité de la re-confection et de la diffusion du PAD de sensibilisation, de la tenue de la Conférence de Presse qui auraient l'avantage de faciliter le travail des équipes d'inventaire ; celles-ci ont besoin d'un soutien médiatique qui a pour conséquences de rassurer toutes les communautés présentes sur le territoire national dans un contexte social fortement marqué par la politique et de leur permettre de participer plus aisément à l'inventaire.

La mauvaise restitution par certaines coordinations régionales de la formation reçue aux Équipes d'Inventaire lors de leur formation aux principes du TIP ont impacté la qualité de leur travail de collecte de données. La mise au jour de ces imperfections par la Coordination Nationale lors des missions conjointes de supervision lui a permis d'envisager au plus tôt ces missions d'évaluation conjointes de la collecte des données et des missions de supervision des ateliers régionaux de formation des Équipes d'Inventaire pour la phase 2.

Certains membres des Équipes d'Inventaire désignés par les communautés qui se sont désistés au vu des montants alloués aux frais de subsistance et de transport ont été remplacés soit sur l'initiative des Directeurs régionaux soit sur celle des personnes démissionnaires elles-mêmes sans consultation des Coordinations Régionales et de la Coordination Nationale. Ces personnes qui n'ont eu aucune formation sur le Travail d'Inventaire Participatif ont rendu difficile la collecte sur le terrain et impacté négativement le remplissage des fiches d'inventaire. En conséquence, la Coordination Nationale a élaboré un cahier des charges à l'attention des différentes parties prenantes au projet de la phase 2, de sorte à les informer de leurs droits et obligations avant les différentes formations.

Les parties prenantes et les communautés se sont diversement approprié le projet. Si, dès l'entame elles ont toutes marqué leur accord, sur le terrain la présence de chefs de village dans certaines Équipes d'Inventaire, notamment dans le Haut-Sassandra, a permis de créer un meilleur environnement de travail.

La gestion du projet n'a pas respecté le calendrier initialement prévu, ce qui a eu pour conséquence le retard que connaît la phase 1. Ce retard dont les raisons sont multiples est imputable aux lourdeurs de procédures de traitement budgétaire et aux difficultés de coordination entre les ministères de la culture et des finances. L'organisation de plusieurs séances de travail entre la DPC et les agents du ministère de l'économie et des finances impliqués dans la gestion de l'opération permettra une plus grande efficacité. Une meilleure connaissance du projet par les financiers et l'expérience de la phase 1 leur permettront de traiter les dossiers de décaissement avec plus de célérité.

S'agissant de la gestion du projet, la difficulté principale à retenir est l'insuffisance des moyens financiers due à une sous-évaluation du coût du projet qui n'a pas permis de prendre en compte certaines lignes budgétaires et à faire face à des imprévus sur le terrain.

À ce stade du projet, sa viabilité est possible du fait que, dans leur majorité, les acteurs formés pour sa mise en œuvre ont effectivement pu mener à terme les différentes activités qui leur ont été confiées.

Ce qui présage de leur capacité à continuer le projet si les moyens leur sont donnés.

En outre, il a été proposé par la Coordination Nationale la subdivision de la phase 2 en deux parties : 13 régions pour 2017 et 13 autres en 2018 en faisant en sorte que le budget alloué par l'État ces 2 années puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour les 26 régions, mais aussi prendre en compte les dépenses révélées indispensables sur le terrain.

De plus, les dispositions réglementaires en vigueur ayant permis la mise en œuvre du présent projet et celles à venir obligeront l'État à mettre à la disposition de ses structures décentralisées les moyens pour continuer l'inventaire.

## Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel majeur fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

## Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: N'GUESSAN .O.Blanche Marie Chantal

Titre: Directeur du Patrimoine Culturel

Date: 8 janvier 2018

Signature:

## Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel majeur fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

## Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: N'GUESSAN .O.Blanche Marie Chantal

Titre: Directeur du Patrimoine Culturel

Date: 8 janvier 2018

